



Volume 38

Numéro 01



3 septembre 2024

Le Lien

Pour nous joindre :

418 775-4335

1 877 629-2520

SERM.CA

[SERM.CSQ](https://www.facebook.com/SERM.CSQ)

Bulletin du **S**yndicat de l'**e**nseignement de la **r**égion de la **M**itis

Bonne rentrée scolaire !



[L'édito du président](#)

Par Jean-François Gaumont, président

Changer le narratif sur l'éducation, selon le ministre de l'Éducation...

Page 2

[Le Lien vers la rentrée scolaire et les assurances collectives](#)

Par Michel Boucher, conseiller

Les nouvelles personnes titulaires de contrats à temps plein et à temps partiel, retraitées ou non, doivent obligatoirement adhérer...

Page 3

[Le Lien vers les frais de déplacement au CSSDP](#)

Par Éric Denis, conseiller

Saviez-vous que la politique relative à l'approbation et au remboursement des frais de déplacement...

Page 4

[Le Lien vers Ma plus belle histoire](#)

Par la FSE/CSQ

Concours destiné aux élèves de la formation générale des adultes.

Page 7

Dans cette édition:

PAGE COUVERTURE

CHANGER LE NARRATIF SUR L'ÉDUCATION

L'édito du président

2

RENTRÉE SCOLAIRE ET ASSURANCES COLLECTIVES

Chronique de Michel Boucher

3

FRAIS DE DÉPLACEMENT AU CSSDP

Chronique d'Éric Denis

4

ORGANIGRAMME DU SERM

6

CONCOURS MA PLUS BELLE HISTOIRE

7

JOURNÉE D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES (JOSE)

7

ÉVÉNEMENTS À VENIR

7

« Afin de faciliter la lecture des textes présents dans cette publication, nous avons employé le féminin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. »



Par Jean-François Gaumond, président

jf.gaumond@serm.ca / poste 223

L'édito du président

Changer le narratif sur l'éducation

La semaine dernière, le ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville, revendiquait un changement de narratif en éducation au Québec.

Tout d'abord, je suis un enseignant et j'ai choisi ce métier comme des milliers d'autres enseignantes et enseignants par passion et par conviction. J'ai la certitude que c'est le plus beau et le plus noble des métiers et qu'il contribue à former des citoyens qualifiés et instruits pour l'atteinte d'une société plus juste et égalitaire. Nous devons être fiers de notre profession qui contribue à former les citoyens de demain, à leur transmettre des savoirs, des compétences et des valeurs. Tout le personnel enseignant est conscient de son rôle social, de sa responsabilité éducative et de son influence sur les élèves qui lui sont confiés.

Cela dit, nous avons subi longtemps un discours politique dévalorisant et décourageant ainsi qu'une gestion inhumaine de la part des ressources humaines de l'ensemble des centres de services scolaires. Bien qu'il faille admettre et être fiers des gains réalisés dans la dernière négociation collective, qui sont d'ailleurs le fruit d'un des plus grands mouvements de mobilisation vus au Québec, j'ai un malaise à entendre le ministre Drainville vanter les mérites et les concessions du gouvernement alors qu'on sait très bien qu'il a fallu traverser les offres méprisantes en début de parcours, autant du côté salarial qu'au niveau des conditions de travail, et que nous avons dû mettre sur pieds un mouvement de grève historique mené principalement par le Front commun. Mais, en bons joueurs, passons outre ces événements qui sont désormais derrière nous.

Concernant le contrat de travail proprement dit, il est difficile pour le personnel enseignant de vanter les bénéfices d'une entente qui n'a encore rien démontré sur le terrain puisqu'elle se mettra en place progressivement cet automne.

Comment donc, entre deux négociations de convention collective et alors que nous traversons une grande pénurie de personnel, arriverons-nous à un changement de narratif sur l'éducation?

Changement de narratif

Il faut un changement de regard sur notre profession et surtout, une dépolitisation des enjeux de l'éducation. Au Québec, un débat social sur l'éducation doit être mis en place. Un débat qui ne se limitera pas aux questions budgétaires, aux enjeux salariaux ou aux grands titres de la semaine. Un débat qui portera sur les finalités de l'école, sur les défis de la société et sur les besoins des élèves. Un débat qui abordera des sujets qui ont un impact majeur sur notre travail, comme les suivants :

- L'atteinte d'un **système d'éducation équitable** pour tous les enfants du Québec. Comment re-

penser notre système d'éducation qui est malmené par un amalgame entre les projets particuliers, les pratiques d'intégration et les politiques d'inclusion? Comment faire en sorte que le code postal d'un élève n'offre pas de meilleures chances de réussir qu'un autre?

- Les **nouvelles technologies et l'intelligence artificielle**, qui transforment les modes d'apprentissage et les compétences requises. Comment intégrer cette technologie dans nos pratiques pédagogiques sans perdre de vue l'importance du lien humain, de la pensée critique et de la créativité? Comment former des élèves compétents à vivre dans un monde où on utilisera l'intelligence artificielle de manière éthique et responsable?
- Le **temps d'écran** qui touche une grande partie des enfants et qui affecte la socialisation, la concentration et la créativité. Comment trouver un équilibre entre le numérique et le réel, entre le divertissement et l'apprentissage, entre l'individuel et le collectif? Comment favoriser le développement global des élèves en tenant compte de leur santé physique, mentale et sociale?
- Le **nombre de bulletins** qui alourdit l'évaluation et la planification. Comment rendre l'école plus formatrice et plus constructive? Comment simplifier le processus d'évaluation pour libérer du temps pour l'enseignement, l'encadrement et la collaboration?
- La **violence et l'intimidation** qui nuit à la vie dans l'école, à la sécurité de tous et au bien-être des élèves et du personnel scolaire. Comment prévenir et intervenir face à ce phénomène qui prend de l'ampleur? Comment assurer un environnement sain, sécuritaire et harmonieux pour toutes et tous?
- La **surcharge administrative et les formulaires** qui réduisent le temps consacré à la pédagogie, à l'accompagnement et à la collaboration. Comment alléger le fardeau administratif qui nous éloigne du cœur de notre métier et qui nous empêche de nous concentrer sur nos élèves?

Le Québec est mûr pour une consultation large et une réflexion collective qui rassembleront tous les acteurs de la société civile. En améliorant le système, nous pourrions améliorer la tâche du personnel et la motivation de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école pour faire de l'éducation un domaine attractif.

Voilà comment on peut changer le narratif sur l'éducation et du même coup le regard sur notre profession! Monsieur Drainville, nous vous invitons à faire de l'éducation une priorité et la beauté de la chose est que tous les gestes que j'ai nommés plus haut ne coûtent absolument rien. Une chose est certaine, la présente année scolaire ne manquera pas de contenu et le SERM, de concert avec la CSQ et la FSE, fera tout en son pouvoir pour faire avancer ces dossiers autant au local qu'au national.



Rentrée scolaire et assurances collectives

Par Michel Boucher, avocat et conseiller syndical

michel.boucher@serm.ca / poste 225

Personnes visées : *Nouveau personnel enseignant à temps partiel et personnes retraitées réembauchées*

Les nouvelles personnes titulaires de contrats à temps plein et à temps partiel, retraitées ou non, doivent obligatoirement adhérer au régime d'assurance maladie et au régime d'assurance salaire prévus au contrat d'assurance Beneva.

Assurance maladie

Pour l'assurance maladie, plusieurs options sont disponibles :

- Régimes de base obligatoire qui couvre seulement les médicaments et les mutilations accidentelles;
- Regroupement complémentaire 1 qui couvre les assurances voyages, les frais hospitaliers et les soins psychologiques;
- Regroupement complémentaire 2 qui couvre certains services professionnels (par exemple la chiropractie);
- Regroupement complémentaire 3 qui couvre certains services professionnels alternatifs (par exemple l'acupuncture);
- Regroupement complémentaire 4 qui couvre des appareils de soins (par exemple une prothèse capillaire).

Nous vous référons au [site internet du SERM](#) pour plus de précisions. Si votre conjointe ou votre conjoint possède déjà une couverture d'assurance médicaments, un droit d'exemption existe.

Assurance salaire longue durée

L'assurance salaire pour une invalidité prolongée est obligatoire, sauf pour certaines exceptions et une demande d'exemption doit être effectuée dans pareils cas (avoir minimum 53 ans ou 33 ans ou plus de service).

Assurance vie

Le régime d'assurance vie prévoit une adhésion obligatoire pour la protection de base (10 000 \$) avec droit de retrait. La prime est de 0,37 \$ (par période de 14 jours) pour 10 000 \$ et de 1,48 \$ pour une couverture de 25 000 \$.

Suppléance et taux horaire

Il est important de noter que les régimes d'assurances ne s'appliquent pas si vous faites uniquement de la suppléance et des contrats à taux horaire (FP et FGA). En effet, les régimes d'assurances ne sont accessibles que lorsque vous avez un contrat à temps partiel ou à temps plein.

Couverture d'assurance pendant l'été et paiement des primes

Lors d'une fin de contrat en mai, en juin, en juillet ou en août, la personne salariée demeure couverte par Beneva jusqu'au 31 août. De plus, une période supplémentaire d'une durée de 120 jours à compter du 1^{er} septembre s'applique.

Pour payer cette couverture d'assurance, la personne peut acquitter la prime totale exigée ou attendre une récupération des primes impayées qui s'opère dès son retour au travail. C'est ce qui explique pourquoi des enseignantes et des enseignants ont reçu ou recevront des factures.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez me joindre au michel.boucher@serm.ca.

Concours

Complice de vos loisirs

Jusqu'au 30 novembre 2024, courez la chance de gagner l'un des 2 chèques de 1 500 \$ en obtenant une soumission d'assurance auto ou habitation¹.

[Obtenir une soumission >](#)





Le lien vers les frais de déplacement au CSSDP en cas de suppléance

Par Éric Denis, conseiller syndical
eric.denis@serm.ca / poste 228

Saviez-vous que la politique relative à l'approbation et au remboursement des frais de déplacement et de séjour au CSSDP permet aussi aux enseignantes et enseignants à statut précaire (sans contrat et qui effectuent de la suppléance) de se voir rembourser des frais de déplacement dans certaines circonstances à l'intérieur du territoire? Cette procédure est balisée par l'annexe [L-10 de votre convention collective locale](#).

Voici le résumé de ce que prévoit [la politique de remboursement des frais de déplacement](#) et la [procédure et le document à remplir](#) pour obtenir votre remboursement pour les frais de déplacement à l'intérieur du territoire.

Ce que prévoit la politique :

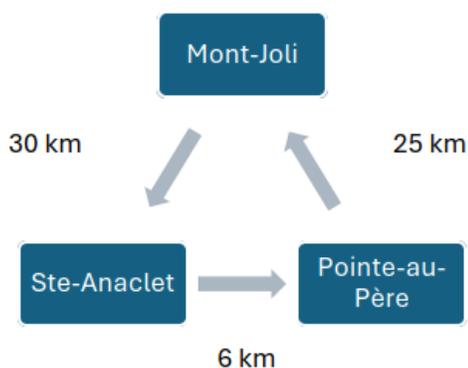
8.2 Trajets admissibles à un remboursement

- Pour les employés, le **trajet admissible à un remboursement pour les déplacements correspond à la distance parcourue en sus de celle entre la localité de son domicile et son lieu principal d'affectation selon la grille de distances prévues à la Procédure relative aux modalités d'approbation et de remboursement des frais de déplacement et de séjour.**
- Malgré le paragraphe qui précède, lorsque **l'employé doit se rendre, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, dans deux établissements au cours d'une même journée et que la distance totale parcourue n'excède pas la distance entre la localité de son domicile et son lieu principal d'affectation, la Procédure relative aux modalités d'approbation et de remboursement des frais de déplacement et de séjour prévoit l'établissement d'une allocation.** Exceptionnellement, lorsqu'un employé se voit confier un mandat spécifique ou de représentation en dehors ou en plus des attributions habituelles liées à son emploi, la localité de son domicile peut être utilisée pour le calcul d'un remboursement prévu à la présente politique.

Voici des exemples pour vous aider à vous y retrouver :

Situation 1 :

Votre domicile se trouve à Mont-Joli
Suppléance en AM à St-Anaclet (30 km de votre résidence)
Suppléance en PM à Pointe-au-Père (6 km entre St-Anaclet et la 2^e école)
Retour vers votre domicile (25 km entre Pointe-au-Père et le domicile)



Kilométrage encouru entre le domicile et le lieu de la 1^{re} suppléance : 30 km

Kilométrage encouru entre le domicile et le lieu de la 1^{re} suppléance (aller-retour) : 60 km

Calcul du kilométrage réellement effectué :
 $30 \text{ km} + 6 \text{ km} + 25 \text{ km} = 61 \text{ km}$

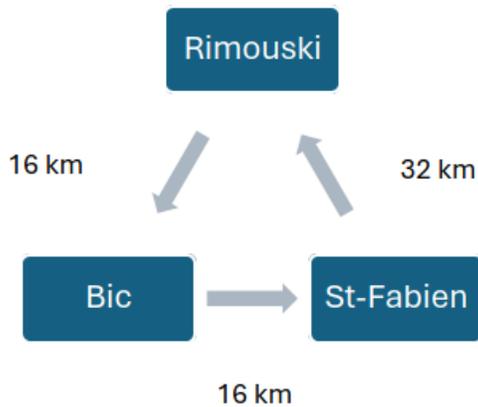
Calcul du montant remboursé :

$61 \text{ km parcouru} - 60 \text{ km (distance entre 1^{re} école et domicile)} = 1 \text{ km} * 0,47\$ = 0,47\$$

Dans cette situation, vous avez droit à un remboursement de 1 km, soit de 0,47\$.

Situation 2 :

Votre domicile se trouve à Rimouski
Suppléance en AM au Bic (16 km de votre résidence)
Suppléance en PM à St-Fabien (16 km entre Bic et la 2^e école)
Retour vers votre domicile (32 km entre St-Fabien et le domicile)



Kilométrage encouru entre le domicile et le lieu de la 1^{re} suppléance : 16 km

Kilométrage encouru entre le domicile et le lieu de la 1^{re} suppléance (aller-retour) : 32 km

Calcul du kilométrage réellement effectué :
 $16 \text{ km} + 16 \text{ km} + 32 \text{ km} = 64 \text{ km}$

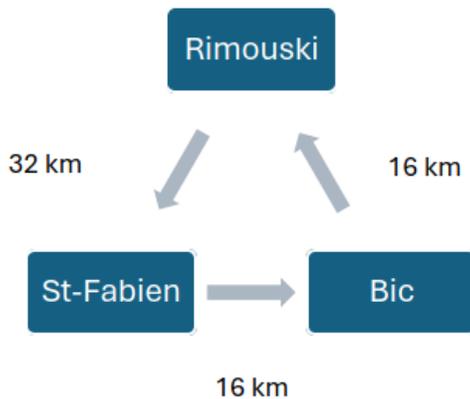
Calcul du montant remboursé :

$64 \text{ km parcouru} - 32 \text{ km (distance entre 1^{re} école et domicile)} = 32 \text{ km} * 0,47\$ = 15,04\$$

Dans cette situation, vous avez droit à un remboursement de 32 km, soit de 15.04\$.

Situation 3 :

Votre domicile se trouve à Rimouski
Suppléance en AM à St-Fabien (32 km de votre résidence)
Suppléance en PM au Bic (16 km entre St-Fabien et la 2^e école)
Retour vers votre domicile (16 km entre Bic et le domicile)



Kilométrage encouru entre le domicile et le lieu de la 1^{re} suppléance : 32 km

Kilométrage encouru entre le domicile et le lieu de la 1^{re} suppléance (aller-retour) : 64 km

Calcul du kilométrage réellement effectué :
 $32 \text{ km} + 16 \text{ km} + 16 \text{ km} = 64 \text{ km}$

Calcul du montant remboursé :

$64 \text{ km parcouru} - 64 \text{ km (distance entre 1^{re} école et domicile)} = 0 \text{ km} * 0,47\$ = 0,00\$$

Dans cette situation, vous n'avez droit à aucun remboursement pour votre déplacement.

Le respect
ça se travaille!

Colloque
SERM 24

19
OCTOBRE
2024

9h à 16h
Jardins de Métis

Date limite pour vous inscrire: 19 septembre, midi



À qui s'adresser pour des services syndicaux ?



ORGANIGRAMME DU SERM

Jean-François Gaumond

Président

(418) 775-4335, poste 223

jf.gaumond@serm.ca

- Représentant officiel du SERM
- Gestion du personnel et du syndicat
- Représentation du SERM aux instances FSE et CSQ
- Responsable des instances (CA, CD, AG, colloque) et rabais aux membres
- Négociations, équité salariale, vie professionnelle et pédagogiques, relations avec les parents, promotion de la profession enseignante
- Application des Statuts et règlements du SERM
- Tâche et horaire secteur jeunes CSSDP

Sylvie Lefebvre

Vice-présidente CSSDP

(418) 775-4335, poste 231

sylvie.lefebvre@serm.ca

- Ressource politique aux comités CSSDP: calendrier scolaire, perfectionnement, EHDAA paritaire, insertion professionnelle et SST
- Dossiers pédagogiques CSSDP
- Formation syndicale et mobilisation
- Gestion du Fonds d'aide aux élèves dans le besoin Gerry Lavoie et comité ACTES
- Maman va à l'école
- Application dossiers EHDAA CSSDP

Nicolas Fournier

Vice-président CSSMM

(418) 775-4335, poste 232

nicolas.fournier@serm.ca

- Ressource politique aux comités CSSMM: calendrier scolaire, perfectionnement, EHDAA paritaire, insertion professionnelle et SST
- Dossiers pédagogiques CSSMM
- Responsable local du Fonds FTQ
- Formation syndicale et mobilisation
- Réseaux sociaux
- Application dossiers EHDAA CSSMM

Nadia Pouliot

Agente de soutien administratif

(418) 775-4335, poste 221

reception@serm.ca

- Accueil et informations générales
- Adhésion au SERM
- Dossier des membres (changement de coordonnées, etc.)

Étienne Voyer

Conseiller syndical

(418) 775-4335

etienne.voyer@serm.ca

- Absent pour une durée indéterminée

Michel Boucher

Avocat et conseiller syndical

(418) 775-4335, poste 225

michel.boucher@serm.ca

- Formation professionnelle
- Droits parentaux
- Invalidités au CSSDP
- Invalidités courte durée et longue durée (CSSDP et CSSMM) et CNEST
- Régimes de retraite
- Sécurité sociale (assurance emploi, etc.)
- Assurances collectives Beneva
- Scolarité, classement et expérience
- Qualification légale
- Santé et sécurité au travail CSSDP et CSSMM
- Congés de maladie, congés spéciaux et autres congés

Éric Denis

Conseiller syndical

(418) 775-4335, poste 228

eric.denis@serm.ca

- Tâche et horaire secteur jeunes CSSMM
- Éducation des adultes
- Personnel enseignant à statut précaire
- Embauche, attribution des contrats, suppléance
- Processus d'affectation
- Application dossiers pédagogiques
- Ancienneté
- Conseil d'établissement
- Préscolaire

Renée Bérubé

Comptable

(418) 775-4335, poste 226

renee.berube@serm.ca

- Libérations syndicales
- Rapports de dépenses et comptabilité
- Fonds d'aide aux élèves dans le besoin Gerry Lavoie

Kathleen Deschênes

Agente de soutien administratif

(418) 775-4335, poste 227

kathleen.deschenes@serm.ca

- Informations sur la formation des comités
- Processus de nomination des personnes déléguées
- Publications du SERM
- Édimestre du site Web

Concours Ma plus belle histoire

Ce concours, pensé à la base pour mieux faire connaître la formation générale des adultes, contribue, année après année, à raccrocher des jeunes et des adultes au système scolaire ou à les garder sur les bancs d'école. Un projet inspirant qui vit grâce à des enseignantes et des enseignants passionnés qui contribuent à éduquer et à instruire les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Organisé en collaboration avec la CSQ, le concours Ma plus belle histoire s'adresse à tous les élèves de la formation générale des adultes inscrits dans un centre sur le territoire du SERM. Ils sont invités à rédiger un texte sur un sujet qui les inspire particulièrement.

Le SERM vous sollicite pour faire la promotion de ce concours auprès de vos élèves afin que ceux-ci y participent en grand nombre.

La date limite pour transmettre vos textes par l'entremise du formulaire en ligne est le **5 décembre prochain**.

Pour trouver toutes les informations au sujet de ce concours, visitez notre site Web au <https://serm.ca/dossiers/concours-ma-plus-belle-histoire-mpbh/>.



JOSE Bas-Saint-Laurent
à l'École secondaire Du Mistral de Mont-Joli
vendredi 18 octobre 2024

JOSE – Journée d'engagement pour les jeunes

Une journée d'activités enrichissantes et stimulantes pour les jeunes du secondaire et leurs accompagnateurs.

- **Vendredi 18 octobre prochain** à l'école Du Mistral de Mont-Joli
- En collaboration avec l'Alliance pour l'engagement jeunesse, CIBLES et le Mouvement ACTES-BSL.
- **Frais d'inscription et transport assumés par l'organisation JOSE**
- [Lettre d'invitation journée JOSE](#)
- [Formulaire de pré-inscription JOSE](#)

Événements à venir

04
septembre

Séance d'information Aide à la classe
16 h, ZOOM

13
septembre

Conseil d'administration
SERM

01
octobre

Formation nouvelles personnes
délégues syndicales
16 h 30, ZOOM

09
octobre

Conseil des déléguées
et délégués
18 h, ZOOM

14
octobre

Congé de l'Action de grâces
Les bureaux du SERM
seront fermés

19
octobre

Colloque du SERM
Aux Jardins de Métis

**Le respect
ça se travaille!**

Colloque **SERM**24

19
OCTOBRE
2024

9h à 16h
Jardins de Métis

Date limite pour vous inscrire: 19 septembre, midi



 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec

FIN